

Le Mot du Jeudi

Jeudi 30 septembre 2021

LE MOT DIRECTIF DU JEUDI

LIS-LE !

VIENS !!

Stage Sud Éducation des 15-16 novembre 2021



Dans le contexte de la situation sanitaire, la dégradation de nos conditions de travail s'est accélérée : protocole sanitaire, télétravail, double tâche distanciel-présentiel, mails, urgence permanente et "dernières minutes" récurrentes... Pour agir et lutter contre la dégradation de nos conditions de travail et faire valoir nos droits, il existe des moyens concrets.

Ce stage sera l'occasion de comprendre l'origine et les mécanismes de la dégradation des conditions de travail, de découvrir et de s'emparer des outils pour défendre et améliorer individuellement et collectivement nos conditions de travail.

Ce stage est ouvert à tous les personnels, syndiqué-es ou non, de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. La participation à un stage de formation syndicale sur temps de travail est un droit qu'il faut faire vivre.

Vous pouvez dès à présent nous contacter à : contact@sudeducation49.org pour vous inscrire. En retour, nous vous enverrons un modèle de lettre pour que vous puissiez prévenir votre hiérarchie avant le 15 octobre.

RÉSISTE !!

Tous.tes en grève le 05 octobre !



L'intersyndicale CGT, FO, FSU et Solidaires, ainsi que les organisations de jeunesse, appellent à la grève interprofessionnelle le mardi 05 octobre. Les raisons de se mobiliser sont nombreuses.

Gouvernement et capitalistes en roue libre.

Le COVID-19 a mis en lumière les effets mortifères de l'organisation capitaliste de la société : pas assez de moyens humains et matériels pour les hôpitaux, des centaines de milliers de travailleuses et travailleurs en première ligne sans matériel, des licenciements et suppressions d'emplois par dizaines de milliers, des vaccins financés sur fonds publics qui enrichissent les actionnaires, des profiteurs de crises toujours plus nombreux et plus riches...

Le gouvernement n'a pas tiré les leçons de l'échec des politiques néolibérales qui

saccagent nos services publics, l'emploi, la sécurité sociale :

- rien pour les salaires, rien pour les faibles revenus, aucune revalorisation sérieuse des salaires des secteurs les plus féminisés et les plus précaires.

- relance de la réforme de l'assurance chômage qui va baisser les indemnités de centaines de milliers de privé-es d'emplois.
- une énième réforme des retraites s'annonce, qui ne vise qu'à nous faire travailler plus longtemps et baisser les pensions.

Un pouvoir liberticide

Loi sécurité globale, loi séparatisme... depuis un an, le gouvernement enchaîne les restrictions de libertés. Notre société s'enfoncé chaque jour un peu plus dans l'autoritarisme, ce qui se ressent toujours plus dans le monde du travail. Le pass sanitaire est le dernier avatar qui attaque gravement les droits des salarié-es. Nous ne voulons pas d'une société du contrôle permanent qui ne sert à défendre que les intérêts des plus puissants.e.s.

On veut un « quoi qu'il en coûte » social et écologique

Il est temps d'imposer des mesures fortes pour la justice sociale et la justice écologique : la hausse des salaires, le partage et la baisse du temps de travail, s'avèrent centrales pour une autre répartition des richesses. Pendant ce temps, le capitalisme nie les évidences scientifiques et nous entraîne dans le mur. La transition écologique est une urgence absolue. Il faut changer nos modes de production et de consommation, ce qui passe par la relocalisation de l'emploi. Il faut un nouveau statut pour les salarié-e-s garantissant la continuité des revenus et de protection sociale. Il n'y aura pas d'emplois sur une planète morte !

Cette journée de grève et de manifestation est un premier pas

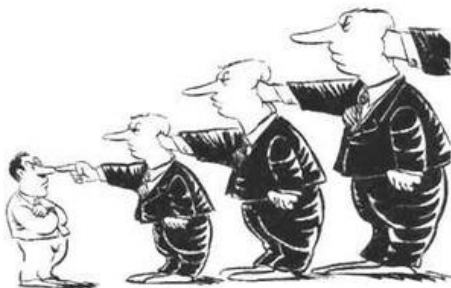
Nous le savons bien. Une seule journée de grève ne sera pas suffisante pour faire reculer le gouvernement et le patronat. La grève générale reconductible ne se décrète pas "à froid". Construisons une journée qui pèse, qui bouscule les agendas, redonne confiance collectivement et remette nos revendications et solutions au cœur des discussions dans les entreprises, les administrations et dans l'espace public. Faisons du 5 octobre le départ de mobilisations fortes et victorieuses. Discutons dans chaque secteur des mots d'ordre spécifiques et mobilisateurs pour converger le 5.

Si tu es un.e collègue du premier degré, tu dois faire ta déclaration d'intention de grève au plus tard demain. En cliquant sur le lien ci-dessous, tu trouveras un courrier type pour informer ta hiérarchie.

[Déclaration d'intention de grève premier degré](#)

OBÉIS !

Loi Rilhac : Construisons une mobilisation massive et durable pour son retrait



Mettre en place une nouvelle hiérarchie dans le premier degré ne correspond pas du tout à la demande des personnels et ne répond pas aux besoins des écoles. Il s'agit d'une mesure idéologique, que rien ne justifie hormis la volonté d'un gouvernement bien décidé à mettre au pas les enseignant-es.

Pour rappel, la loi Rilhac permet aux directeur.rices d'écoles de disposer d'une « autorité fonctionnelle permettant le bon fonctionnement de l'école ». Dès lors voici quelles pourraient être les missions de ces futur.e.s directeur.rices :

Planifier : Fixer la répartition des 108h annualisées pour toute l'équipe.

Recruter : Recruter directement les enseignant.es.

Évaluer : Décider des maintiens et des passages anticipés, même contre l'avis des collègues.

Rapporter : Rendre toujours plus de compte à la hiérarchie, remplir encore plus de documents administratifs.

Programmer : Imposer les formations au sein de l'école.

Décider : Émettre un avis lors des rendez-vous de carrière.

Gratifier : Distribuer des primes en fonction des « missions particulières ».

Encadrer : Faire partie des « cadres » et devoir faire appliquer les directives ministérielles.

La loi Rilhac est une mesure idéologique, que rien ne justifie hormis la volonté d'un gouvernement bien décidé à mettre au pas les enseignant.es. **LES ÉCOLES N'ONT PAS BESOIN D'UNE HIÉRARCHIE FONCTIONNELLE MAIS DE MOYENS POUR FONCTIONNER.**



SUD Éducation demande l'abandon de la loi Rilhac, la prise en compte de la difficulté du statut des directeur.rices, et la mise en place de vraies mesures d'aides :

- une augmentation du temps de décharge
 - un allègement des tâches administratives ;
 - une revalorisation salariale ;
 - le recrutement de personnels formés et titularisés sur le poste d'aide à la direction, et intégrés au corps des Adjaenes.
- A l'heure où le projet de loi est en passe d'être adopté par l'Assemblée Nationale et le Sénat, SUD Éducation appelle les collègues à se mobiliser massivement en profitant des journées de grève des 5 et 19 octobre.

CONSTRUISONS UN MOUVEMENT MASSIF ET DURABLE POUR STOPPER LA LIBÉRALISATION TOUJOURS PLUS FORTE DE L'ÉCOLE. ENSEMBLE CONTRE LA LOI RILHAC !

[Lien vers le communiqué SUD Éducation](#)

Au boulot feignasse !

Comme si on en faisait déjà pas assez...



Une petite musique résonne dans certains établissements sur les 3ème et 4ème demi-journées de pré-rentrée qu'on "devrait" à notre employeur... Si certain-es chef-fes profitent du flou et de la méconnaissance des droits pour coller des réunions ou des actions hors temps de travail habituel, il est important de se tenir informé-e pour ne pas être corvéable à merci.

2 ou 4 demi-journées de pré-rentrée ?

Dans le calendrier 2021-2022, la pré-rentrée des enseignants était fixée au mercredi 1^{er} septembre. Il est effectivement prévu que "pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques." Ce sont bien ces quatre derniers mots qui ont leur importance, car cela veut dire qu'un-e chef-fe ne peut pas décider de l'imposer sans instruction écrite du ou de la recteur-trice. (Arrêté du 15 décembre 2020 fixant le calendrier scolaire de l'année 2021-2022)

Et le lundi de Pentecôte ?

La journée de solidarité, destinée à financer des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, s'applique dans les 3 fonctions publiques. Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail de 7 heures non rémunérées. Sa durée est réduite pour les agents travaillant à temps partiel, à temps non complet ou incomplet, en fonction de leur durée de travail. Elle ne peut pas donner lieu à la suppression d'un jour de congé annuel. Par contre, même si on n'a pas cours le lundi dans l'emploi du temps habituel, on doit 7 heures travaillées non-rémunérées, au prorata du temps de service.

A quel moment peut-on faire ces 7 heures de travail non-rémunérées ?

Selon le Code de l'éducation Article 421-20, le CA délibère sur "toute question dont il a à connaître, en vertu des lois et règlements en vigueur ainsi que celles ayant trait à l'information des membres de la communauté éducative et à la création de groupes de travail au sein de l'établissement". Donc, le choix des deux-demi-journées ou heures de récupération du lundi de pentecôte, doit être fait après consultation des équipes, et être annoncé en conseil d'administration.

D'où l'intérêt de savoir ce qui est ou non obligatoire

Certaines réunions ne font pas partie de nos obligations réglementaires de service (ORS), à savoir les réunions d'instances pédagogiques, c'est-à-dire le conseil pédagogique ou le conseil école-collège, les conseils de cycle (3 et 4). Donc, lorsque ces conseils ont lieu sur un temps habituellement non-travaillé, ils peuvent être considérés comme récupération du lundi de Pentecôte. Les portes ouvertes ont également lieu sur des temps non-travaillés habituellement, ainsi que la participation au Forum ou Carrefour des métiers pour tenir le stand de l'établissement. Les conseils d'enseignement eux font partie des obligations réglementaires de service.

Qu'en est-il des réunions pour le PLE (Projet Local d'Évaluation) ?

Selon l'arrêté du 27 juillet 2021, "l'organisation du contrôle continu pour le baccalauréat général et technologique fait l'objet d'un projet d'évaluation travaillé en conseil d'enseignement, validé en conseil pédagogique et présenté au conseil d'administration dans les établissements publics d'enseignement." La note de service du 28-7-2021 précise que "des temps banalisés en établissement sont spécifiquement consacrés à cette réflexion collective et à la définition du projet d'évaluation. Pour engager cette dynamique, à la rentrée scolaire 2021, deux demi-journées sont libérées par établissement pour les travaux des conseils d'enseignement." Les conseils d'enseignement étant obligatoires, ces deux demi-journées banalisées ne peuvent être considérées comme de la

récupération de pentecôte même si elles sont placées sur des temps hors emploi du temps habituel. Par contre, la validation du PLE étant prévue en conseil pédagogique mais ce dernier n'ayant pas vocation à valider une décision avant CA et n'étant pas obligatoire, il est vivement recommandé de s'abstenir de participer à cette mascarade.

AGENDA SUD ÉDUCATION 49 :

- 05 OCTOBRE : Grève interprofessionnelle.

Manifs :
Saumur : 10H, place Bilange
Cholet : 10h30, place Travot
Angers : 10h30, place Leclerc
Segré : 17h, place du Port

- 11 OCTOBRE : AG SUD Éducation à 20h à la Bourse du Travail

- 19 OCTOBRE : Grève AESH

- 15-16 NOVEMBRE : Stage conditions de travail (PENSEZ A VOUS INSCRIRE)



Pour nous contacter

par mail contact@sudeducation49.org

par téléph one 02-41-43-19-07 (le jeudi)

Pour (ré)adhérer, c'est par là :

<https://sudeducation49.org/spip.php?article8>

Guillaume « Groncheux », Esther « Bio, ça marche bien », Anatole Strapontin maître Je(u)di, co-bureaucrates du jeudi

Si vous souhaitez vous désabonner de la liste, utilisez l'application <http://desabonnement.ac-nantes.fr>

ATTENTION : ce lien n'est plus cliquable pour des raisons de compatibilité, copiez-le dans votre navigateur